



Fiche de pré-inscription - Collecte exceptionnelle d'amiante liée

Déchèterie de Villié-Morgon
Mercredi 11 mai 2022
De 8h à 12h (sur rendez-vous uniquement)

Fiche à renvoyer complétée et signée avant le lundi 02 mai 2022

Coordonnées

Nom et prénom :
Adresse complète :
.....
.....
Téléphone :
Adresse mail :
N° de carte d'accès en déchèterie (au dos de votre carte) :

Quantité de déchets amiantés à évacuer

Nombre de plaques contenant de l'amiante et dimensions :
.....

Attention, seules 15 plaques sont autorisées par usager

**Un montant forfaitaire sera appliqué à chaque apport :
40€ de 1 à 7 plaques - 80€ de 8 à 15 plaques**

Les règles à respecter

- Seules les plaques de fibrociment ondulés sont acceptées (limité à 15 plaques/apport/usager)
- Aucun autre déchet ne sera accepté
- Présenter obligatoirement votre carte d'accès en déchèterie « particulier »

La collecte

Date : Mercredi 11 mai 2022
de 8h à 12h
Lieu : Déchèterie de Villié-Morgon,
sur **rendez-vous uniquement**.

↘
Merci de bien vouloir prendre connaissance de l'ensemble des consignes obligatoires dans le document "Règles de collecte des déchets amiantés"

- Je reconnais avoir pris connaissance des règles de cette collecte exceptionnelle, et en accepte l'organisation.
- Je m'engage à régler la somme forfaitaire correspondante au nombre de plaques déposées par cheque ou espèces à la CCSB (prévoir l'appoint) le jour du dépôt.

Formulaire à retourner avant le lundi 02 mai 2022,
par mail ou par courrier à :

Communauté de Communes Saône-Beaujolais
105 Rue de la République
CS 30010
69824 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS CEDEX
dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr

Signature :